

ECOLE EMANCIPEE : NOS RESERVES SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE.

Notre contribution sur le rapport d'activité paraît dans ce bulletin alors que des congrès départementaux ont déjà enregistré des dizaines de vote. C'est un dysfonctionnement grave pour la préparation du congrès national qui motive d'autant plus nos réserves sur le rapport d'activité. Et pourtant, nous avons contribué par notre impulsion du débat et par nos votes à nombre de décisions de notre syndicat lors de ce mandat : Vote NON au TCE, contre l'expulsion des parents et enfants sans papiers, lutte contre le CPE, pour des augmentations de salaires...

Cependant, sur plusieurs sujets, la satisfaction affichée ne nous paraît pas de mise, et nos différences d'appréciations du bilan, illustrent bien nos divergences d'orientation :

-Sur la loi Fillon, le SNEP, mais pas lui seul, a raté la jonction avec les mobilisations lycéennes qui pouvaient redonner un nouveau souffle contre ce projet. Son choix de procéder par amendements au projet de « socle commun » pour y réintégrer l'EPS a abouti à un résultat qui confirme sa satellisation durable au socle. Force est de constater que la formidable campagne spécifique menée n'a pas pu palier l'absence de luttes unitaires qui ont fait défaut pour gagner le retrait.

-C'est une leçon qu'ont retenue les étudiants contre le CPE qui ont assis leur lutte, dans la durée, sur une coordination nationale unitaire représentative. Si l'arc unitaire syndical était plus facile à créer sur l'emploi que sur l'éducatif, le choix par le SNEP de privilégier un mouvement distinct STAPS a obéré l'articulation des revendications d'emploi et de recrutement qualifié.

-Alors que la volonté d'externaliser l'EPS (« doublement des heures de sport » selon Sarkozy) rend urgent, pour le soutien de l'opinion, la distinction de notre discipline vis à vis du modèle sportif dominant, le SNEP a été peu offensif et critique sur ces questions. L'« Appel de Paris » pour « un nouvel olympisme » position proclamée à l'issue du forum international n'a pas été débattu dans les instances et parmi les syndiqués du SNEP.

-Le SNEP n'a pas été porteur d'une revendication claire de réduction du temps de travail (15H +3) qui aligne nos services sur ceux de tous les certifiés. Cette logique de convergence revendicative devrait animer notre orientation, contre la réforme de nos statuts et les divisions qu'elles cherchent à opérer, dans le cadre d'un renforcement du pouvoir des chefs d'établissement, entre les personnels éducatifs et de service. Si le SNEP a régulièrement réclamé au CDFN que la FSU défende son projet éducatif, il ne s'est pas donné les moyens nationalement de faire vivre et de renforcer le fédéralisme.

De même que la réponse à un rapport d'activité de quatre pages en une demi- page est une gageure, le refus d'accorder une expression de tendances sur le site du syndicat, montrent les limites du pluralisme au SNEP qui aurait pourtant tout à y gagner. Ces éléments justifient au minimum notre appel à l'abstention sur le rapport d'activité national.